



ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

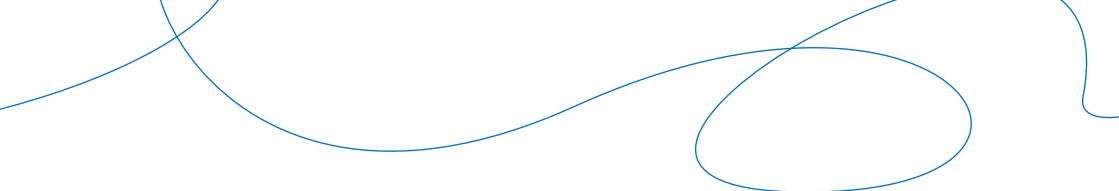
Parents, futurs parents

Le Département vous accompagne



**haute
savoie** 
le Département

Chaque jour à vos côtés



La **solidarité** et la **proximité** sont au cœur de l'action du Département. Il y consacre chaque année plus de 300 M€.

Solidarité envers les **familles**, les **personnes fragiles**, les plus **démunis**. D'un bout à l'autre de la Haute-Savoie, la collectivité départementale **agit pour faciliter le quotidien** de chacun.

Parents, futurs parents, la DPMI-PS vous accompagne

La Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé est un Service public du Département qui consiste à mettre en place des **mesures de prévention** précoce médicales, psychologiques, sociales et d'éducation pour la santé, **gratuites et accessibles à tous**. Elle participe également à la **protection de l'enfance**.

Cette mission de prévention est confiée à la direction de la PMI-PS, dont les médecins, sages-femmes et infirmières-puéricultrices sont **au service des Haut-Savoyards** dans les **30 Pôles Médico-Sociaux** et les **6 Relais Médico-Sociaux** du territoire.



Vous attendez un enfant

- » La sage-femme de la DPMP-PS est informée de votre grossesse par la Caisse d'Allocations Familiales et se tient à votre disposition pour vous aider à vivre au mieux ce moment particulier.
- » Elle peut vous proposer :
 - un entretien prénatal ;
 - une écoute, un accompagnement ;
 - des informations et des conseils au sujet de la grossesse, de l'hygiène de vie, de la préparation à la naissance et à la parentalité, de l'allaitement, de l'organisation du retour à la maison, de la contraception, des droits liés à la grossesse, des possibilités d'aides à domicile (aide ménagère...).
- » Elle est à votre disposition par téléphone et intervient en consultation ou à votre domicile pour la surveillance de la grossesse, en lien avec les médecins traitants et les équipes hospitalières. Cet accompagnement se fait sur demande et s'adresse particulièrement aux femmes qui rencontrent des difficultés médicales ou sociales menaçant le bon déroulement de leur grossesse.

Si vous êtes assurée sociale,
pensez à votre carte vitale.



Votre bébé est né

- » L'infirmière (ou l'infirmière-puéricultrice) est à la disposition de tous les parents, avant et dès la naissance de leur enfant.
- » Elle vous écoute et vous conseille en matière de soins, d'allaitement, d'alimentation, de développement, de modes d'accueil.
- » Elle est à votre disposition par téléphone et intervient lors des permanences ou en consultation et, si besoin, à votre domicile ou à la maternité.

Pour le bien-être et la sécurité de votre enfant

- Couchez-le sur le dos.
- Ne chauffez pas sa chambre à plus de 19°.
- Ne fumez pas dans ses espaces de vie.
- Ne le secouez pas, il est fragile.
- Respectez ses horaires, ses rythmes.

Votre enfant grandit

- » Le médecin de PMI et l'infirmière-puéricultrice accueillent vos enfants jusqu'à 6 ans lors de consultations médicales de prévention.
- » Ils s'assurent de leur développement harmonieux, sur le plan physique, psychomoteur et affectif et effectuent les vaccinations si besoin.
- » Ils vous conseillent sur les soins, l'allaitement, l'alimentation, le sommeil... et vous orientent si nécessaire vers une prise en charge spécialisée.
Ce suivi s'intègre dans la prise en charge globale de la santé de votre enfant, en lien avec le médecin de famille.

Votre enfant a 3 ans

Les professionnels de la DPMP-PS sont en relation avec les enseignants des écoles maternelles (petite et moyenne sections). A votre demande ou à celle des enseignants, ils peuvent vous proposer un bilan de santé global pour votre enfant.

Choisir un mode d'accueil

- » Qu'il soit individuel (assistant maternel) ou collectif (crèche, crèche familiale, halte-garderie, accueil de loisirs, garderie périscolaire), le choix d'un mode d'accueil pour votre enfant est une étape importante.
- » En vue de garantir la qualité de cet accueil :
 - tout assistant maternel fait l'objet d'un agrément obligatoire ;
 - toute structure d'accueil collectif fait l'objet d'un avis ou d'une autorisation de fonctionnement.Ceux-ci sont délivrés par le président du Conseil départemental, après évaluation par la DPMP-PS.



Pour vous aider dans vos recherches, vous pouvez vous adresser à :

- La puéricultrice de votre secteur.
- Le Relais d'Assistants Maternels (RAM) de votre secteur.
- Le Service petite enfance de votre commune.

Liens utiles

hautesavoie.fr
mon-enfant.fr
pajemploi.urssaf.fr
haute-savoie.gouv.fr/DIRECCTE
www.fepem.fr



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Circonscription d'Actions Médico-Sociales (CAMS) ou le Pôle Médico-Social (PMS) de votre secteur d'habitation :

Secteur Annecy

• CAMS d'Annecy

39 avenue de la Plaine
T / 04 50 33 20 04

PMS :

• Annecy (74000) - Les Balmettes :

1,3 avenue Lucien Boschetti
T / 04 56 41 23 60 F/ 04 56 41 23 61

• Annecy (74000) - Novel - La Plaine :

5 bis rue Louis Armand
T / 04 56 41 23 40 F/ 04 56 41 23 41

• Annecy-le-Vieux (74940)

35 rue de Verdun
T / 04 50 23 57 49 F/ 04 50 27 79 24

• La Balme-de-Sillingy (74330)

Résidence « Le Marais »
26 route de Vivelle
T / 04 50 68 74 36 F/ 04 50 77 79 50

• Cran-Gevrier (74960)

1 passage des Halles
T / 04 50 57 09 02 F/ 04 50 57 03 90

• Cruseilles (74350)

87 route d'Annecy
T / 04 50 44 01 19 F/ 04 50 44 00 17

• Faverges (74210)

30 route d'Albertville
T / 04 50 44 52 82 F/ 04 50 44 43 01

• Meythet (74960)

Immeuble « Le Rabelais »
21 route de Frangy
T / 04 50 22 38 10 F/ 04 50 22 98 00

• Rumilly (74150)

16 avenue Édouard André
T / 04 50 64 53 19 F/ 04 50 64 52 34

• Seynod (74600)

12 rue des Grandes Teppes - BP 47
T / 04 50 10 94 30 F/ 04 50 10 94 31

• Thônes (74230)

La Maison du Canton
4 rue du Pré de Foire
T / 04 50 02 07 19 F/ 04 50 02 07 13

Secteur Arve - Mont-Blanc

• CAMS Arve Faucigny Mont-Blanc

187 rue du Quai - 74970 Marignier
T / 04 50 47 63 17

PMS :

• Bonneville (74130)

50 rue Sainte-Catherine
T / 04 50 97 21 74 F/ 04 50 97 42 92

• Chamonix (74000)

286 rue du Lyret
T / 04 50 53 23 42 F/ 04 50 53 91 55

• Cluses (74300)

37A rue du docteur Jacques Arnaud
T / 04 50 96 00 08 F/ 04 50 96 11 66

• La Roche-sur-Foron (74800)

65 faubourg St-Bernard
T / 04 50 03 05 30 F/ 04 50 03 07 77

• Sallanches (74700)

118 rue Guer
T / 04 50 91 27 60 F/ 04 50 91 27 61

• Scionzier (74950) 2 place du Foron

T / 04 50 18 32 15 F/ 04 50 18 32 20

• Haut Giffre (Taninges 74440)

105 avenue des Théziers
T / 04 50 34 27 77 F/ 04 50 34 84 37

• Passy / St-Gervais (74190)

176 avenue de Marlioz
T / 04 50 78 27 90 F/ 04 50 78 27 77

Secteur Chablais

• CAMS du Chablais

« L'Androsace »
1 rue Casimir Capitan
CS 70522
74203 Thonon-les-Bains cedex
T / 04 50 81 89 25

PMS :

• Douvaine (74140)

Immeuble « Le Richelieu »
8 rue du Bourg-Neuf
T / 04 50 94 23 63 F/ 04 50 94 22 33

• Évian-les-Bains (74500)

Villa « Belle Époque »
26 avenue des Sources
T / 04 50 83 11 77 F/ 04 50 83 11 78

• Thonon Est (74200)

81 route d'Évian
T / 04 50 81 63 70 F/ 04 50 81 63 71

• Thonon Ouest (74200)

Immeuble « Le Berlioz »
2 avenue du Vernay
T / 04 50 83 02 30 F/ 04 50 71 97 52

• Périphérie et vallées (74200)

2 avenue du Vernay - Thonon
T / 04 50 83 02 36 F/ 04 50 83 02 37

Secteur Genevois

• CAMS du Genevois

2 bis rue Léon Bourgeois
74100 Ville-la-Grand
T / 04 50 84 08 70

PMS :

• Annemasse (74100)

Immeuble Antares
15 avenue Émile Zola
T / 04 80 57 80 00 F/ 04 80 57 80 01

• Les Voirons (Ville-La-Grand 74100)

7 bis place du Porte-Bonheur
T / 04 50 84 31 52 F/ 04 50 84 31 57

• Gaillard (74240)

6 impasse des Hutins - BP 1
T / 04 50 39 83 91 F/ 04 50 31 32 76

• Reignier (74300)

391 Grande Rue
T / 04 50 43 44 94 F/ 04 50 43 86 72

• Saint-Jeoire (74490)

39 place de l'Église
T / 04 50 35 32 90 F/ 04 50 35 32 99

• Saint-Julien en Genevois (74160)

3 rue du Jura
T / 04 50 49 49 50 F/ 04 50 49 49 51

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction de la Protection Maternelle et Infantile

Promotion de la Santé

26 avenue de Chevêne - CS 42220

74023 Annecy Cedex

T / 04 50 33 22 45